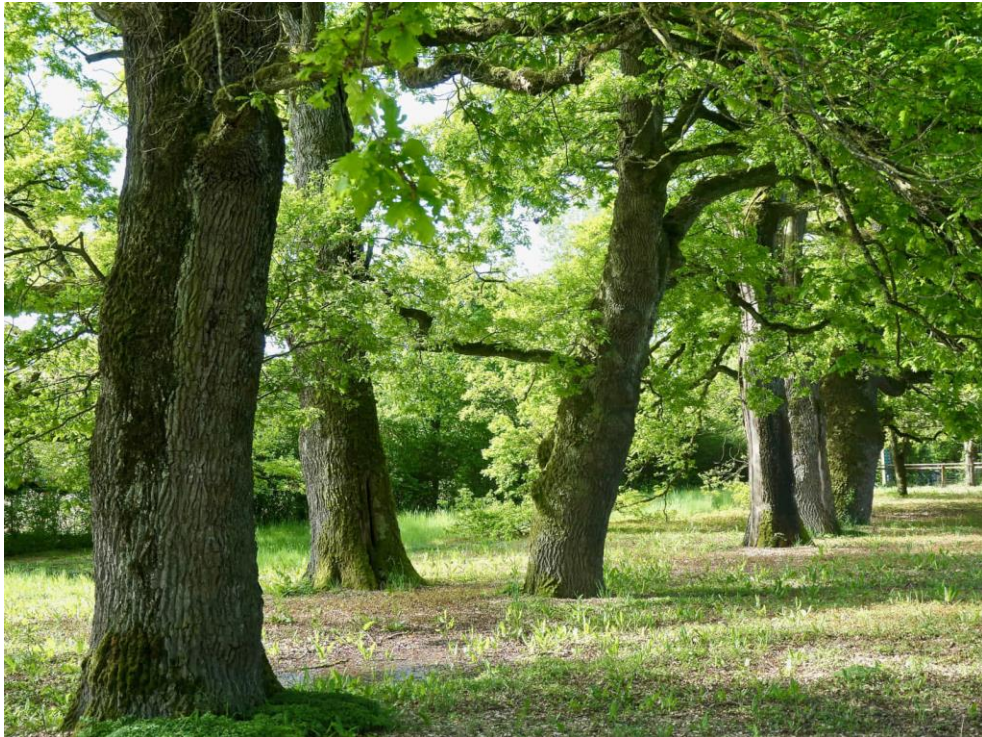


Historique du parc des Evaux de 1922 à 2021

**Pour mieux comprendre la position des riverains et des
associations aujourd'hui**



Vieux chênes des Evaux © 2021 Beat Lowensberg

Recherche et écriture Margareth Robert-Tissot
Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs

Jean Hertzschuch
Sauvegarde Genève

Le domaine s'étend sur une surface de 51 hectares : 27 ha sur Onex, 19 ha sur Confignon et 5 ha sur Bernex.

Le parc des Evaux fut un terrain de golf de 1922 et jusqu'à la fin des années 1960 (acquisition d'une partie des Evaux par le Golf-Club de Genève). (Petite anecdote : le roi des Belges, en exil, aimait venir y jouer). En 1966, vente d'une importante parcelle de la propriété à l'Etat de Genève et à la commune d'Onex. Le 29 mai 1969, vente de la totalité des terrains restants à l'Etat de Genève qui avait l'intention d'urbaniser ce lieu.

Depuis cette date, des débats animés débutent au Grand Conseil et dans les communes pour le classement de ce terrain en zone de verdure.

1. **En 1974**, suite à une pétition intitulée « protection du site naturel de la presqu'île de Loëx et de l'ancien golf d'Onex » lancée par l'Alliance des Indépendants, suivie d'un projet de loi de Madame Erika Sutter, députée et de Monsieur Jean-Claude Cristin, député et ancien maire d'Onex, le Grand Conseil débatta pendant une décennie du sort des terrains des Evaux.

Après divers projets de lois, motions et rapports de commissions ou du Conseil d'Etat, le classement en zone de verdure des Evaux aboutit. Un compromis est trouvé en classant en zone de verdure une très grande partie des 51 hectares des Evaux en laissant une partie de la zone sud en zone de verdure avec aménagements sportifs légers.

Néanmoins, ce parc fera l'objet de bien des convoitises de la part des communes et de l'Etat et ce classement évitera ainsi :

2. **En 1976**, un plan d'aménagement des Evaux avec la construction d'une cité universitaire (UNI III et campus) abandonné en raison de problèmes de violence survenus sur les campus américains. Un projet de logements et de bâtiments sociaux et culturels, puis de lourds aménagements sportifs (stade, piscine, patinoire, halle de sport, etc...) ont aussi fait partie de l'imagination de l'Etat pour occuper cet espace. Ce qui supposait en complémentarité, la construction d'infrastructures administratives, de mobilité et de parkings, etc...

L'inquiétude des riverains a donné naissance à un mouvement d'opposition d'habitants qui organisera le 23 mai 1976 un grand pique-nique sur le golf d'Onex avec les autorités locales et heureusement les habitants gagneront.

3. **En 1978**, la réalisation d'une piste cyclable est étudiée par le Conseil municipal de la Ville de Genève. « A cette époque, le vélo servait surtout à effectuer des randonnées dans la nature et non à se déplacer comme aujourd'hui et comme cela nécessitait un minimum d'infrastructure, cette piste ne pouvait que nuire au caractère heureusement encore agreste de la région ». Le projet fut abandonné pour protéger la nature et la

forêt en particulier. ¹

4. **En 1982**, la création d'un golf avait fait l'objet d'une pétition demandant la création d'une école de golf aux Evaux. Cette pétition avait recueilli 1400 signatures. Le projet s'est perdu dans les tiroirs du Conseil Administratif de la Ville de Genève à cette époque. Il était déjà reproché à l'Etat de ne pas réfléchir à long terme et d'effriter les 51 ha tous azimuts.
5. **Le 10 mai 1983**, il y a 35 ans, le Conseil municipal d'Onex accepte le tracé de la future route d'accès aux Evaux, par la délibération No 865 B. Afin d'accéder au centre du parc, trois tracés de routes de 7 mètres de large sont étudiés pour permettre le croisement des véhicules TPG, dont l'une coupait le parc en deux. Cette décision suscite immédiatement une vive réaction du Mouvement d'Habitants Onésiens. Un référendum est lancé qui récolte 2200 signatures. Le scrutin a lieu le 20 novembre 1983. Par 2264 voix contre 959, la population d'Onex, désavoue ses autorités et prouve son attachement à la préservation de son patrimoine et sauve son parc des Evaux.
6. **En mai 1986**, un postulat pour créer un golf populaire de 9 ou 18 trous aux Evaux est discuté au Conseil Municipal de la Ville de Genève le 10 septembre. La restructuration du site des Evaux est en cours et pour en profiter, les autorités municipales proposent d'y implanter de nouvelles installations sportives. Les conseillers municipaux d'Onex sont inquiets que 10 ha soient consacrés à un golf avec pose de barrières de protection qui empêcheront la population de se promener. Le postulat est refusé par 20 voix contre 15 et 12 abstentions. Mémorial Ville de Genève séance du Conseil municipal du 10 septembre 1986.
7. **En 2004**, inauguration du débarcadère Onex-Evaux au bord du Rhône
8. **En 2018**, étude et validation en 2019 de la nouvelle image directrice des Evaux par la Fondation prévoyant probablement le déclassement de deux terrains agricoles. Un fait troublant, cette image directrice est tout d'un coup indisponible en mai 2021.

¹ Mémorial Ville de Genève, séance du conseil municipal du 21 septembre 1977, No 1200.

9. **En 2020-2021**, l'installation de l'Académie et du pôle football fait l'objet d'une polémique sans précédent :

- Mauvaise gouvernance du projet par l'Etat et la Fondation
- Absence de transparence et de concertation - une tentative de mettre les citoyens et les associations devant le fait accompli
- Atteintes environnementales avérées :
 - sites d'importance cantonale, fédérale, européenne et internationale protégés
 - corridors écologiques et biotopes classés
 - espèces faune et flore menacées
- Problèmes d'accessibilité au parc et de la mobilité dans les quartiers riverains vont se succéder

Actions entreprises par les associations pétitionnaires :

- Lancement d'une pétition cantonale et communales (Genève, Lancy, Onex, Confignon et Bernex) - À ce jour (26 mai 2021), la pétition compte près de 3800 signatures.
- Auditions communes et Grand Conseil
- Deux conférences de presse
- Mises à contribution de la loi sur la transparence et médiation

Des oppositions et recours nombreux sont à craindre de la part des citoyens, riverains et associations.

10. **En 2023**, mise en service de la passerelle piétonne reliant le parc des Evaux au Lignon ce qui facilitera l'accès au parc mais augmentera le nombre de promeneurs.²

11. **En 2024**, démarrage du chantier de la Voie verte : la création d'un axe cyclable performant entre l'avenue des Grandes Communes et les Evaux (axe Bernex-Jonction) aura une incidence sur les cheminements actuels.³

12. **Et le futur**, les plans d'urbanisation régionaux prévoient l'accueil de plusieurs milliers de nouveaux habitants et d'étudiants dont un nombre considérable utilisera les Evaux sous différentes formes (promenades, sports ludiques, détente, etc.).

² Plan directeur communal d'ONEX de septembre 2014 - p. 58

³ Plan directeur communal d'ONEX de septembre 2014 - p. 58

C'est pourquoi, les associations ne souhaitent pas du tout l'arrivée du pôle football cantonal et de l'Académie du Servette FC aux Evaux.

Gestion du parc

1. **En 1973**, cinq communes : Ville de Genève, Lancy, Onex, Bernex et Confignon, signent une convention avec l'Etat de Genève pour aménager et exploiter en commun le parc et y créer une zone sportive. Le parc prend le nom de « Centre intercommunal de détente, de loisirs et sports des Evaux »
2. **En novembre 1977**, lors de cette législature à Confignon, deux résolutions « écologiques » sont votées, l'une concernant l'opposition contre l'autoroute de contournement et l'autre pour la non-urbanisation des Evaux (grâce à l'intervention de l'association pour la Sauvegarde de Confignon). Une fraction du Conseil municipal de l'époque a également refusé le règlement des Evaux afin de préserver l'environnement et la qualité de vie. ⁴
3. **En 1982**, création de la Fondation des Evaux, entité publique autonome en charge de la gestion et du développement du centre
4. **En juillet 2016**, audit de légalité et de gestion pour mauvaise gouvernance de la Fondation des Evaux par la Cour des Comptes – rapport 108.

⁴ Source : Journal L'Aire socialiste, no 13, novembre 1977

Annexe 1

Plan Directeur communal de Bernex de juin 2011

Fiche 5.7. Parc des Evaux

https://ge.ch/geodata/SIAMEN/PDL/PDCom_Bernex/PDCom_Bernex_05.pdf

Selon le Plan Directeur de Bernex de juin 2011, le parc des Evaux se serait développé sans véritable planification, comme parc de délasserment et d'activités sportives et de plein air.

Son agrandissement de 25 ha jusqu'à la route de Chancy puis en direction de l'Aire (commune de Confignon) lui confère une accessibilité accrue et une position stratégique non seulement au sein de la commune mais aussi de toute l'agglomération. Les terrains situés au-dessus de l'autoroute présentent des contraintes de constructibilité très importantes pour des questions de statique liées au tunnel souterrain (largeur 50 mètres) La présence d'un gazoduc entraîne une restriction de constructibilité sur une bande d'environ 30 mètres.

L'étude de l'accessibilité du parc des Evaux a conclu à la nécessité de développer un master plan pour l'aménagement du parc, sa programmation et son accessibilité en relation avec le développement d'un centre régional à Bernex. Développer un concept paysager qui offre une structure d'accueil pour créer un parc urbain hébergeant des activités qui se développeront progressivement. Projet d'importance régional : financement et partenariat à étudier.

Les propos de cette fiche qui date de 10 ans nous laissent songeurs. En effet, la « Ferme urbaine » et le parc de Vuillonex feraient-ils partie de l'agrandissement du parc des Evaux pour en faire un parc urbain ? Les points traités dans cette fiche nous interpellent car lors du classement en zone de verdure de ce parc, il était clair que seuls des aménagements sportifs légers étaient prévus.

Annexe 2

Plan directeur communal d'ONEX de septembre 2014

http://ge.ch/geodata/SIAMEN/PDL/PDCom_Onex/PDCom_Onex0.pdf

p. 51 - Une réflexion au sein de la Fondation intercommunale des Evaux doit également être engagée concernant les possibilités d'extension du parc des Evaux sur les espaces agricoles adjacents. Cet équipement, dont le rayonnement dépasse le cadre local, va être soumis à une pression de plus en plus forte en raison des extensions urbaines programmées au nord de Bernex et sur la Plaine de l'Aire et du développement du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV). De plus, la réalisation des projets de Voie Verte d'agglomération, qui traverserait le parc, et d'une passerelle sur le Rhône reliant Onex à Vernier améliorerait l'accessibilité du parc en mobilité douce. Son extension permettrait de répondre à la demande sociale croissante d'espaces de loisirs et de délasserment à proximité des quartiers résidentiels. Cette option d'extension est déjà abordée dans différents documents, qui seront prises en compte dans le cadre de ces réflexions intercommunales (voir chapitre 5.4.3) :

- Plan directeur communal de Confignon.
- Julien Raemy, Plan directeur localisé, Développement d'un concept de parc rural dans les communes de Bernex et de Confignon, Travail de diplôme
- Gestion de la Nature, Mars 2006.
- PSD Bernex.
- Plan directeur des Evaux, en cours d'élaboration.

p. 58 - L'aménagement de la Voie Verte à travers le bois de la Chapelle doit être l'occasion d'une amélioration de cet espace, notamment en hiérarchisant le réseau de cheminements afin d'éviter une dispersion de la (sur)fréquentation.

Une liaison piétonne au bord de la falaise du Rhône entre la rue du Comte-Géraud et le CEPTA est projetée (plan de mobilité douce). L'Etat et le propriétaire du terrain (Fondation de l'Arquebuse) ont donné leur accord de principe, mais la répartition du financement entre commune et canton doit être discutée.

Légende Passerelle : L'aménagement de la future passerelle entre les Evaux et le Lignon augmentera la fréquentation de la forêt onésienne.

Légende Voie verte : La création d'un axe cyclable performant entre l'avenue des Grandes-Communes et les Evaux aura une incidence sur les cheminements actuels.